

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2024-9 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 sur la répartition des mesures nouvelles thématiques 2024 CMP

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition de l'enveloppe CMP 2024 allouée à la région ARA par circulaire nationale.

Les critères de répartition utilisés seront les mêmes que pour les enveloppes déléguées durant ces 2 dernières années.

Ces éléments sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le président  
Piero CHIERICI